



## MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser :
  - Mottier Jérôme, Le Bougnon : Couverture de la fosse existante (parcelle RF No 25).
  - Martin Anouk et Hervé, La Combe : Installation de 52m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit (parcelle RF No 835).